

Les principaux dispositifs nationaux d'aide à l'emploi accessibles aux associations sportives

Novembre 2012



| Dispositif | Finalité | Type et durée des contrats | Public cible | Aide de l'Etat à l'employeur | Contacts |
|---|---|--|--|---|-----------------------------------|
| CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) | Insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi | - CDI ou CDD de 6 mois minimum (renouvelable dans la limite de 24 mois), - 20h hebdomadaire minimum ou temps complet. | - Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. | - Exonération de cotisations patronales, - Une aide moyenne de 60-70% sur la base du taux du SMIC horaire ou du SMC* dans la limite de 35 heures semaine, - L'arrêté préfectoral de chaque région définit le pourcentage de l'aide accordée sur le CUI. | Pôle emploi DIRECCTE DRJSCS |
| Emplois d'avenir | Insertion des jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi | - CDI ou CDD de 12 mois minimum (renouvelable dans la limite de 36 mois), - Temps plein, - Sous la forme d'un CUI-CAE. | - Jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues handicapées), - Diplôme/titre de niveau CAP/BEP maximum, - 6 mois de recherche d'emploi sur les 12 derniers mois. | - 75% du taux horaire brut du SMIC. | Pôle emploi Mission Locale |
| PSE (Plan Sport Emploi) | Développement de la pratique sportive | - CDI, - mi-temps minimum (17h30). | - Aucune restriction. | - Aide dégressive sur 4 ans : 1 ^{ère} année : 12.000€ 2 ^{ème} année : 10.000€ 3 ^{ème} année : 7500€ 4 ^{ème} année : 5000 € - Aide cumulable avec des dispositifs d'aides régionales. | DRJSCS DDCS/DDCSPP |

Les dispositifs nationaux en alternance accessibles aux associations sportives

| Dispositif | Finalité | Type et durée des contrats | Public cible | Rémunération de l'alternant | Aide de l'Etat à l'employeur | Contacts |
|--|---|--|--|--|---|------------------|
| Contrat de professionnalisation | Insertion professionnelle des jeunes et réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification. | - CDI ou CDD. Durée minimale de 6 mois, - Temps plein (dont le temps obligatoire de formation professionnelle). | - Personnes de 16 à 25 ans, - Personnes de 26 ans et + ayant besoin d'un parcours de professionnalisation pour favoriser le retour vers l'emploi. | - Sur la base du SMIC jusqu'à 26 ans ; variable selon l'âge et le niveau de qualification du bénéficiaire, - Minimum SMIC ou 85% du SMC* pour les 26 ans et plus. | - Allègements de cotisations patronales, - Exonération totale des cotisations patronales et une aide supplémentaire de 2000€ à l'embauche lorsque le salarié est âgé de 45 ans et +, - Aide forfaitaire plafonnée à 2000€ en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et + inscrits à Pôle Emploi, - Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé, - Pour une embauche avant le 30 juin de l'année en cours, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans, - Prise en charge des actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement par l'OPCA. | OPCA DIRECCTE |
| Contrat d'apprentissage | Acquisition d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre. | - CDD de 1 à 3 ans (4 ans pour les personnes reconnues handicapées), - Temps plein. | - Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (dans le secteur du sport l'apprenti doit être majeur). | - Sur la base du SMIC ou SMC* si plus favorable pour le salarié, - Variable selon l'âge et l'ancienneté. | - Exonération de charges salariales pendant toute la durée du contrat pour les associations de – de 11 salariés, - Compensation de charges sociales (dispositif zéro charge) pour les employeurs de + de 10 salariés embauchant avant le 30 juin de l'année en cours, - Droit à l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) par le conseil régional, minimum de 1000€ par contrat et par an. | CCI CFA CR |

* SMC : Salaire Minimum Conventionnel

Avec le soutien de

